



CFVU DU 19 OCTOBRE 2023

➤ **DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE DIPLÔME NATIONAL DES MÉTIERS D'ART ET DU DESIGN (DNMADE).**

➤ **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 octobre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac (vice-présidente de la CFVU),**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ **DÉCIDE**

Article 1 - Résultats du vote :

- **Pour la convention de partenariat entre la Région Académique Nouvelle-Aquitaine, l'Académie de Poitiers, l'université Bordeaux Montaigne, et le lycée Charles Coulomb d'Angoulême.**

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

- **Pour la convention de partenariat entre la Région Académique Nouvelle-Aquitaine, l'Académie de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, et le lycée François Magendie de Bordeaux.**

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

- **Pour la convention de partenariat entre la Région Académique Nouvelle-Aquitaine, l'Académie de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, et le lycée Cantau d'Anglet.**

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

Article 2 - Exécution de la présente délibération :

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/10/2023.*

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 16/11/2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 26/10/2023